



Préformation au Diplôme d'État de Ski ALPIN/NORDIQUE

Lycée



esf
MASSIF DES VOSGES

« S'inscrire dans un parcours de réussite scolaire, citoyen et sportif original »

La richesse de l'Établissement, de son environnement, l'expérience et le savoir-faire des acteurs locaux prenant part au fonctionnement de la structure, constituent une opportunité inédite de réussite pour les élèves qui s'y engagent.

OBJECTIF

Le dispositif « Préformation au Diplôme d'État de Ski » permet de suivre une scolarité jusqu'au baccalauréat tout en se préparant à un métier du ski. La Préformation au Diplôme d'État de ski et aux métiers de la montagne du Lycée de la « Haie Griselle » de Gérardmer a pour objectif de permettre aux élèves de réussir le Test Technique et de se préparer au module du Tronc Commun durant la scolarité du second degré (3 ans).

Le lycée aménage la scolarité pour faciliter la poursuite de ces deux objectifs.

La préparation physique en automne est encadrée par un professionnel ou un diplômé d'état.

En hiver : pratique du ski, avec approche pédagogique de la discipline et préparation au test technique et au cycle préparatoire, encadré par des moniteurs des E.S.F du Massif des Vosges.

Objectifs à la fin de formation :

- Passage du test technique (17 ans révolus).
- Préparation et passage de l'examen du cycle préparatoire après la réussite au test technique.
- Découverte du milieu professionnel en école de ski.
- Préparation générale au diplôme d'état.

Si réussite au test technique et au cycle préparatoire, vous devenez stagiaires dans une École de Ski Français du Massif des Vosges partenaire de cette formation.

- Possibilité de se présenter à l'Eurotest.
- Possibilité de validation de traceur régional et juge régional

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de seconde.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES ELEVES

Sur une demi-journée, un test d'évaluation technique de la pratique du ski est organisé en fin de saison hivernale ainsi qu'un entretien (temps d'échange sur les motivations de l'élève).

ATTENTION : Retourner l'annexe 2 « INSCRIPTION AU TEST D'ÉVALUATION » pour le Vendredi 21 Février 2025.

L'élève doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours qui doit être obtenue avant l'inscription au test technique.

Avoir un niveau scolaire compatible avec les objectifs demandés.

Être parrainé par une École de Ski Français du Massif des Vosges partenaire de la formation : OBLIGATOIRE

L'élève doit être membre d'un club de ski de la FFS.

L'inscription est effectuée par le chef d'établissement compte tenu des places disponibles et de l'avis d'une commission qui se réunira début juin.

Un droit d'adhésion annuel sera versé à l'Association ESF Massif des Vosges à chaque rentrée scolaire. Le montant vous sera communiqué ainsi que la charte après la commission début juin.

SUIVI MEDICAL

En cas de candidature retenue, le candidat devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski ainsi qu'un électrocardiogramme au repos établis par un médecin du sport.

PROGRAMME ANNUEL

En Automne :

Préparation physique et théorique encadrée par des professionnelles qualifiés ou un D.E

En Hiver :

Pratique du ski avec approche technique et pédagogique de la discipline et préparation au test technique et au cycle préparatoire encadrée et organisée par des D.E Ski.

Au printemps :

Découverte des différentes unités de formation nécessaires à la réussite de l'examen du tronc commun montagne inclus dans la formation par des D.E Ski ou des professionnelles qualifiés.



PLAN SCOLAIRE

L'élève est admis dans la classe proposée par le conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation.

Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle – Baccalauréat –

Il faut concilier études et pratique sportive intensive. La participation au D.E. est accompagnée d'une appréciation semestrielle.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus sur le site de l'établissement :

<https://cite-haie-griselle.monbureaunumerique.fr/>



[Transmission du dossier :](#)

L'ANNEXE 1 devra être transmise, directement au chef d'établissement du lycée pour

= **Lundi 7 AVRIL 2025 au plus tard.**

Pour des questions d'ordre administratif ou scolaire **ANNEXE 1** auprès de Mme CLAUDON au secrétariat de l'établissement.

L'ANNEXE 2 devra être transmise à l'Association ESF Massif des Vosges pour

= **Vendredi 21 février 2025 au plus tard.**

Pour des questions concernant le dépôt du dossier formation D.E. **ANNEXE 2** auprès de :

Association ESF Massif des Vosges
237 chemin de la rayée– 88400 GERARDMER
info@esfvosges.net

Concernant le parrainage et le contenu pratique et théorique de la formation DE. Contacter votre Directrice et Directeur de votre ESF locale.

Cité Scolaire « La Haie Griselle »
25 Chemin des Épinettes - 88407 GERARDMER
☎ 03 29 63 13 01
ce.0881446@ac-nancy-metz.fr (collège)
ce.0880030@ac-nancy-metz.fr (lycée)